

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Lanceurs-d-alerte-et-antinucleaires-le-japon>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Nos dossiers et analyses > Fukushima, la catastrophe nucléaire continue > Archives > Fukushima, suivi de la catastrophe - Archives 2011-2015 > **Décembre 2014 : Lanceurs d'alerte et antinucléaires : le Japon choisit la répression**

---

**31 janvier 2014**

## **Décembre 2014 : Lanceurs d'alerte et antinucléaires : le Japon choisit la répression**

**Le 6 décembre, la Diète japonaise a adopté la loi sur la protection des secrets d'État voulue par le Premier Ministre ultra-nationaliste et pro-nucléaire Shinzo Abe, malgré de nombreuses protestations et prises de positions contre cette loi, culminant en un rassemblement de dizaines de milliers de manifestants devant la Diète au moment du vote.**

La ministre en charge du projet de loi, Masako Mori, a confirmé que la loi pourrait s'appliquer à l'industrie nucléaire japonaise, car les centrales sont une cible potentielle pour les terroristes. Sur son blog (<https://blogs.mediapart.fr/blog/yuki-takahata>), la journaliste japonaise et militante antinucléaire Yûki Takahata analyse en détail cette loi :



**Ce manifestant est loin d'être le seul à pousser la comparaison entre Shinzo Abe et Hitler. Petit-fils du Premier Ministre et criminel de guerre Kinshi, Shinzo Abe est lui-même ultra-nationaliste et militariste.**

Ce manifestant est loin d'être le seul à pousser la comparaison entre Shinzo Abe et Hitler. Petit-fils du Premier Ministre et criminel de guerre Kinshi, Shinzo Abe est lui-même ultra-nationaliste et militariste.

"Elle va autoriser les administrations à classer "secret d'État" toute information jugée sensible et relative à la sécurité nationale, à la diplomatie, au contre-espionnage et à la lutte contre le terrorisme. Or, la définition du "secret" est si vague que cette loi pourra permettre tous les abus et renforcer la culture du secret du gouvernement japonais et des administrations déjà bien ancrée, et cela d'autant plus qu'aucun organe de contrôle indépendant n'est prévu. Les administrations auront par ailleurs le droit de détruire les documents "secrets" avant la fin du délai légal de non-publication fixé à 30 ans [...]"

La loi constituera aussi un moyen puissant d'entraver l'accès à l'information des citoyens car elle permettra d'engager à leur encontre des poursuites et de les condamner jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et jusqu'à 10 millions de yens d'amende (environ 70000 €). Cela concerne non seulement ceux qui auront divulgué une information dans les administrations, les Forces japonaises d'autodéfense et les organismes privés mandatés dans le secteur "sensible" (ce qui rendra de fait impossible l'existence des "lanceurs d'alerte"), mais aussi les journalistes, les citoyens et même les élus qui chercheraient ou inciteraient à chercher une information jugée "secrète". Par ailleurs, la personne soupçonnée de crime d'après la loi ne bénéficiera pas d'un procès équitable [...] Elle permettra également de criminaliser toute activité et opinion exprimées à l'encontre des autorités, puisqu'est qualifiée de terrorisme "l'activité visant à imposer ses principes ou opinion politique ou autre à l'État ou à autrui" (article 12). Par exemple, une manifestation exigeant l'arrêt du nucléaire ou une demande de signature pour une pétition pourrait devenir un acte terroriste. [...] Par cette loi, tout citoyen pourra donc être soupçonné de "terrorisme" a priori, et une simple suspicion d'intention équivaldra à un passage à l'acte. [...]"

Parallèlement, selon l'Asahi Shimbun, entre mi-septembre et début décembre 2013, plus de 30 organisations et collectifs antinucléaires japonais ont été victimes d'une cyber-attaque massive de "dédi de service", visant à paralyser leurs serveurs informatiques par l'envoi automatisé de plus de 2,5 millions d'e-mails. La source de l'attaque n'a pas pu à ce jour être identifiée...